

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt quatre

Le : 30 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-211801907-20240730-DELIB2024-30-DE  
Date de télétransmission : 09/08/2024  
Date de réception préfecture : 09/08/2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Abstentions 0

Délibération N°2024-30

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2024

Date de l'affichage de la convocation : 23 juillet 2024

**PRÉSENTS** : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, , Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

**ABSENTS EXCUSES** : Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN

**Secrétaire de séance** : Luc DELANNOY

Objet : Création d'emploi Adjoint technique principal 1 ère classe fonctionnaire

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

Un poste d'adjoint technique principal 1 ère classe à Temps Complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> est créé à compter du 01.09./2024 pour occuper les fonctions suivantes : voirie, espaces verts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 14

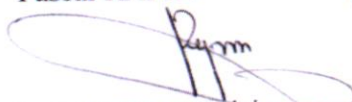
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 30 juillet 2024

Le Maire  
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance  
Luc DELANNOY

